

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.5/36/L.13  
19 novembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

Trente-sixième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 109 de l'ordre du jour

NOV 23 1981

UN/SA COLLECTION  
REGIME DES PENSIONS DES NATIONS UNIES

Egypte : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Reconnaissant la situation actuarielle de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies,

Accueillant avec satisfaction l'intention qu'a le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies d'entreprendre une analyse détaillée de toutes les mesures qui permettraient d'améliorer l'équilibre actuariel de la Caisse,

1. Prie le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies d'examiner, en coopération avec la Commission de la fonction publique internationale, s'il y a lieu, des recommandations concernant les différentes mesures qui pourraient être prises;

2. Demande en outre que l'analyse qui sera faite tienne compte de toutes les vues exprimées au cours du débat à la Cinquième Commission et qu'elle soit présentée à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.

-----